

## Voirie - Travaux d'investissement confiés à l'entreprise pour 1994 - Adoption du programme - Lancement des appels d'offres

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Une somme de 3 753 538 F, affectée aux travaux d'investissements de voirie confiés à l'entreprise, est inscrite à l'imputation 901.10/233.508.30300 du Budget Primitif 1994 de la Ville.

Cette somme englobe la participation financière aux travaux de voirie de 513 538 F qui a été demandée au promoteur lors de la délivrance de l'autorisation d'aménagement de la zone commerciale entre la route de Dole et la rue François Villon.

Comme chaque année, un programme de travaux est proposé par la Commission Voirie-Circulation ; pour 1994, celui-ci est le suivant :

*I - Opérations déjà retenues dans le plan de relance (délibération du Conseil Municipal du 8 novembre 1993)*

- <b>carrefour Ile de France-Luxembourg</b> : réalisation d'un rond-point	400 000 F
- <b>école Pierre et Marie Curie, Place des Tilleuls</b> : aménagement de sécurité et cheminement piétonnier	400 000 F
- <b>carrefour chemin des Tilleroyes, chemin de la Chaille</b> : aménagement de voirie au droit de l'école	240 000 F
- <b>mise à l'alignement propriété 6 chemin du Fort de Bregille</b>	200 000 F
	----- 1 240 000 F

*II - Opérations à lancer*

- <b>avenue de Montjoux</b> : construction d'un trottoir d'un côté, renforcement d'éclairage public, mise à l'alignement de propriétés	1 300 000 F
- <b>rue Violet</b> : mise à l'alignement de l'entrée du Lycée Saint-Jean, création de places de stationnement	200 000 F
- <b>rue François Villon</b> : aménagement de la voirie	513 538 F
- <b>somme réservée pour répondre à des demandes</b> ou des opportunités, soit d'urbanisme, soit de sécurité	500 000 F
	----- 2 513 538 F

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce programme de travaux de voirie 1994 confiés à l'entreprise,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés après consultation et les factures à intervenir,
- autoriser M. le Maire à signer également le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, et ceci dans la limite des crédits ouverts pour le programme 1994,

- autoriser le transfert de crédit de 800 000 F (montant équivalent aux deux premières opérations du plan de relance) du chapitre 901.10/233.508.30300 au chapitre 910.10/2331.508.35000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.